

## GOUVERNANCE LOCALE

# UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES



### La bonne gouvernance au cœur du programme GERTS

Le programme accorde une attention particulière à la bonne gouvernance dans chacune des actions entreprises et ce à tous les niveaux. Ainsi, les activités principales sont toujours réalisées non seulement à destination mais aussi en concertation avec les bénéficiaires. La bonne gouvernance constitue à la fois un moyen pour le programme GERTS d'atteindre les résultats escomptés, mais elle est aussi une fin en soi. En effet, la bonne gouvernance constitue une *condition sine qua non* d'une gestion ainsi qu'une exploitation durable et économique des vallées aménagées par les seuils d'épandage.

### L'implication des populations locales pour une pérennisation des acquis du programme

Pour remédier à la problématique de la durabilité des seuils d'épandage construits, qui constitue une préoccupation majeure dans tout projet de développement, le programme GERTS met l'accent sur la participation des communautés locales aux processus d'aménagement des vallées. Une fois les seuils construits, il est nécessaire que les populations se les approprient, à la fois pour assurer leur maintenance mais aussi pour profiter des avantages offerts par ces ouvrages hydrauliques. Outre la pérennisation des réalisations, l'implication de la population dans la gestion de leurs ouvrages s'avère indispensable pour éviter tout conflit foncier, intercommunautaire ou entre les habitants des vallées. La politique de gestion commune des ouvrages promue par le programme permet de responsabiliser les communautés dans l'entretien des seuils, équilibrer la répartition des bénéfices tirés des seuils d'épandage et assurer une représentation des intérêts des différents groupes sociaux. À cet effet, le projet soutient la création de groupements de gestion des ouvrages et les accompagne dans leur structuration organisationnelle. Des conventions locales sont aussi établies dans une logique inclusive et participative.

## Les SABV, instrument clé pour la participation des communautés à la gestion des ressources naturelles

Le Schéma d'Aménagement des Bassins Versants (SABV) est un outil de planification plus large à l'échelle cantonale, sous-préfectorale -voire préfectorale, dont les prescriptions doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans. Pour aboutir aux SABV, l'aménagement des versants est discuté par la population et les autorités locales dans le cadre d'assemblées villageoises et inter-villageoises. La participation de toutes les parties prenantes est gage d'engagement pour les règles qui sont définies dans les SABV.

### Notre impact



**Implication des bénéficiaires finaux** dans le choix des sites de construction des seuils d'épandage



**Partage d'information, échanges, et coopération avec tout acteur clé** pour l'aménagement des vallées (Comité Provincial d'Action, Services techniques de l'État, ANADER, Ministère en charge de l'Agriculture).



**34 conventions locales** intégrant les questions foncières et la gestion préventive des conflits ont été validées par les populations locales et par les autorités traditionnelles et sont mises en application



**0 conflit autour des ressources** dans les vallées aménagées



**18 GGO mis en place se réunissent** régulièrement et sont en mesure de gérer leurs bassins versants

